

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 47

Nb de membres votants : 56

(dont 9 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à TREZELLES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 9 février 2026, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Christian BONNET à Roger LITAUDON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Aline BONNEAU, Catherine JONET à Franck FORTIN, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Annie-France POUGET à Roger LITAUDON, Laeticia VARY à Jérôme LASSOT

Excusés : Michel BRUNNER, Christian LABILLE,

Absents : Marie-Agnès BONIN, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Louis MERET, Aude PARRET BONMARTIN, Marlène SANTOS,

Secrétaire de séance : Roseline GOURDON

N°03 - DIRECTION GENERALE – Développement territorial - Opération de Revitalisation de Territoire – Programme Petites Villes de Demain – Communes de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier – Avenant N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'habitat et de la construction, notamment L 303-2 et suivant,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment les articles 157,

Vu la délibération communautaire N°2022.12.12/101 adoptant le projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire Petites Villes de Demain avec l'Etat, les communes de Dompierre-sur-Besbre, Varennes-sur-Allier, le Département de l'Allier, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes,

Vu la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 23 janvier 2023 entre la Communauté de communes, les communes de Dompierre-sur-Besbre et de Varennes-sur-Allier et l'Etat, pour la durée initiale du programme PVD (jusqu'au 31 mars 2026), dispositif Petites Villes de Demain signées par

Considérant la prolongation du dispositif Petites villes de Demain au 31 décembre 2026,

Il est rappelé :

Une Opération de Revitalisation de Territoire a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT doit être portée à l'échelle intercommunale, c'est donc la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire qui rédige l'ORT « chapeau » dans laquelle s'intègrent les projets de territoire de Varennes-sur-Allier et de Dompierre-sur-Besbre, les deux communes labellisées « Petites Villes de Demain » du territoire communautaire.

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 23 janvier 2023 entre les parties susmentionnées, pour la durée initiale du programme PVD (jusqu'au 31 mars 2026), prenant effet à la date de signature.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- l'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,
- le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'adopter le projet d'avenant N°1 à la Convention Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2026,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les opérations nécessaires se rapportant à l'affaire.**

P.E.C

Le Président

